

Économie

Produits de la mer

Le Maroc et la France veulent intensifier leurs échanges

● L'Office national des pêches (ONP) vient de lancer un appel à consultation pour une étude relative au développement des échanges des produits de la mer entre le Maroc et la France. Ce projet, qui a bénéficié du financement de l'Agence de développement française (ADF) vise à permettre au secteur de la pêche du Maroc de mieux s'insérer, a terme, dans le commerce international.

P allier le déficit de relations commerciales valorisantes entre professionnels de la pêche marocains et Européens. Un besoin de collaboration qui se fait d'autant plus sentir qu'on assiste fréquemment à l'achoppement des relations ou des contacts commerciaux entre professionnels ou acteurs de la pêche des deux rives. Parmi les raisons qui expliquent cet état de choses, figurent divers obstacles financiers ou techniques qui appellent la mise en place d'un cadre d'échange sécurisé. D'où la nécessité d'une étude qui permettra de poser les bases d'une fiabilisation et d'un accroissement des échanges entre lesdits professionnels et acteurs. C'est le sens du projet que vient de lan-



L'un des objectifs est d'améliorer l'attractivité des produits locaux.

cer l'ONP avec l'appui financier l'ADF. En termes d'avantages notons que, du côté marocain, cette action permettra d'introduire les producteurs aux standards de vente du marché européen, d'améliorer l'attractivité des produits locaux et de bénéficier du rapport de change par la vente en euro. Du côté européen, on peut noter, principalement l'augmentation des apports sous les halles en complément de débarquements locaux et la sécurisation du processus d'échange grâce à l'appui de l'ONP. Il faut en outre préciser que le projet comprend deux phases dont la première consiste en une étude du marché, une analyse sectorielle et une étude des régimes fiscaux et logistique et la deuxième en l'organisation et l'animation de journées techniques de restitution des résultats et recommandations qui en découlent. Notons enfin que ces deux phases devront être achevées respectivement en 180 jours et 30 jours. Période au bout de laquelle la balle sera principalement dans le camp des décideurs Marocains et Européens du secteur de la pêche.

PAR **JOSEPH OSCAR GNAGBO**
j.gnagbo@leseco.ma